



AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

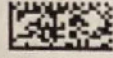
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TARBES
1 BD MARECHAL JUIN
65023 TARBES CEDEX 9



La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

1625-005262-0001



eco'pli 86 POITIERS PIC 12.09.19 CI 0202
M LAGARDE JEAN CLAUDE
1 RUE DE L HIPPODROME
65310 LALOUBERE

1625-005262-1-1-04-005262

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 32 781 675 445
Référence de l'avis : 19 65 4083794 43

Numéro de propriétaire : 251 L00062C

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 4101 MBCL5C
M LAGARDE ROGER JEAN-CLAUDE

PROP/INDIVIS MBDL24
MME ABADIE JOSETTE MARCELLE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER
Au plus tard le **15/10/2019** **1 088,00 €**

*payable a 10-19
ch n° 0001780 50*

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

révisée.

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Rendez-vous sur **impots.gouv.fr**, si vous souhaitez :

- vis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)
- détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Mes taxes... > Quels impôts dois-je payer ?
- détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon imposition > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Le montant du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et les administrations définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr rubrique « couverture des données publiques de...

Les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des services informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (bureaux fiscaux). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez également exercer vos droits de suppression et d'opposition auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
 SIP TARBES
 1 BD MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
 - Sur le montant de votre impôt :
 SDIF HAUTES PYRENEES CELL 1 BRD DU MARECHAL JUIN
 65023 TARBES CEDEX 09
 Tél : 05 62 44 40 59

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 650 HAUTES-PYRENEES

Commune : 251 LALOUBERE

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2018	10,91%	%	0,265%	24,69%	0,205%	10,65%	0,216%		
	Taux 2019	10,91%	%	0,398%	24,69%	0,196%	8,49%	0,211%		
	Adresse	1 RUE DE L HIPPODROME								
	Base ①	2091		2091	2091	2091	2091	2091		
	Cotisation	228		8	516	4	282	4	1042	
	Cotisation lissée ②									
	Adresse									
	Base ①									
	Cotisation									
	Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018	223		5	505	4	218	4			
Cotisations 2019	228		8	516	4	282	4	1042		
Variation	+2,24%	%	+60,00%	+2,18%	0%	+29,36%	0%			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	%		
Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	%		
Bases terres non agricoles										
Bases terres agricoles										
Cotisations 2018										
Cotisations 2019										
Variation	%	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État							Droit proportionnel :			
Base Collectivité							Droit fixe :			
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 104€						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			46	
						Dégrèvement Habitation principale				
						Dégrèvement JA État				
						Dégrèvement JA Collectivité				
						Montant de votre impôt :			1088	
Références administratives : 650 50 021 028 251 251 M H										

A 3 0 N
1536-TP-K - IMPRIMERIE NATIONALE 2019TIR148 - Septembre 2019 - 2019-05-PF 003 843